

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 mai 2026

Séance ordinaire du **12 mai 2026** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. BENTZ Hervé, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. JEAN Howard
Présents : 14 Date de convocation : 05 mai 2026
Absent(s) : 1
Nombre de procuration(s) : 0

Membres présents : Mesdames et Messieurs : BENTZ Hervé - GRAUFEL Mélanie - GRUBER Robin
JEAN Howard - JELINSKI Clara - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - OFFENBURGER
Céline - OHANINA Patrick - RINN Olivier - SAETTEL Christiane - URBAN Denis - URBAN
Dorothee - VEIT Anthony

Absent(s) excusé(s) : M. MOSCHLER Vincent

3. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs pour la durée du mandat. Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1650 ;

Considérant que pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée, outre le maire ou l'adjoint délégué (président), de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il convient de nommer 24 personnes ;

DRESSE les listes des contribuables proposés pour siéger comme membres potentiels à la Commission Communales des Impôts Directs comme suit :

Président : M. le Maire ou son représentant

TITULAIRES	
	Nom - Prénom
1	M. MOSCHLER Vincent
2	M. FREYD Bernard
3	M. RITTER Patrick
4	Mme SAETTEL Christiane
5	M. JEAN Howard
6	M. URBAN Denis
7	Mme GRAUFEL Mélanie
8	M. OHANINA Patrick
9	Mme GERLING Sandra
10	Mme LESNIAK Laurence
11	Mme OFFENBURGER Céline
12	M. SCHWEITZ Roland de 67120 DUTTLENHEIM

SUPPLEANTS	
	Nom - Prénom
1	M. ESCHBACH Fabrice
2	M. ADAM Florent
3	Mme KAYSER Blandine
4	M. WALTER Denis
5	M. HESS Christian
6	M. BENTZ Gérard
7	Mme PFISTER Patricia
8	M. DEMARE Alain
9	M. SCHOSSELER Daniel
10	M. URBAN Luc
11	M. GRUBER Robin
12	Mme SUPPER Eliane de 67310 DANGOLSHEIM

Le secrétaire de séance,
M. JEAN Howard.



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 18 mai 2026
Le Maire,
M. Hervé BENTZ.




Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le **19 MAI 2026**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.